

Le présent Code de Conduite a comme objectif le développement harmonieux du Taekwondo, le respect des membres et le maintien de relations saines et positives entre tous les Dojangs affiliés à la FQT sur l'ensemble du territoire du Lac Saint-Louis.

Respect des critères d'admissibilité à la Fédération Québécoise de Taekwondo (FQT)

Comme stipulé à l'Article 26 du Règlement 1, je m'engage :

- à respecter les règlements de la FQT.
- À respecter les règlements de la Régie de la sécurité dans les sports.
- À aménager un endroit adéquat et sécuritaire pour la pratique et l'enseignement du Taekwondo.
- À m'assurer que tous les membres actifs du Dojang sont admis et en règle avec la FQT.
- À m'assurer que tous les membres actifs du Dojang s'entraînent principalement sur les lieux physiques du Dojang concerné.
- À payer la cotisation exigible par la FQT.
- À remplir toute autre condition qui pourrait être fixée annuellement par la FQT.

Respect de l'éthique

Je m'engage :

- à respecter et à mettre en œuvre le « **Code d'éthique** » de la FQT, ainsi que le « **Code de déontologie de l'entraîneur** » de la FQT en tout temps.
- À ne jamais porter atteinte à la réputation d'aucun autre Dojang et de ses membres de quelque manière que ce soit.
- À ne jamais porter atteinte à la réputation d'un membre du conseil d'administration de l'ARTLSL de quelque manière que ce soit.

Code de conduite dans les compétitions

Je m'engage :

- à respecter et à mettre en œuvre le « **Code de déontologie du participant** » de la FQT et le « **Code de déontologie de l'officiel** » de la FQT.
- À ne jamais porter atteinte à quiconque, notamment aux athlètes, aux entraîneurs, aux bénévoles, aux parents, aux spectateurs et aux officiels.

Respect des pouvoirs du conseil d'administration de l'ARTLSL

Je m'engage :

- À respecter les règlements de l'ARTLSL
- À obtenir l'autorisation écrite de son conseil d'administration avant d'organiser toute compétition de Taekwondo, tout séminaire, atelier de formation ou autre activité sortant du cadre des activités régulières du Dojang, en accord avec l'Article 17 du Règlement 2.
- À respecter les résolutions du conseil d'administration et des comités en place, et à respecter les mécanismes de fonctionnement de l'ARTLSL.
- À participer activement et positivement aux activités organisées par l'ARTLSL.

Contribution aux activités de financement

Je m'engage :

- À contribuer au meilleur de ma capacité aux activités de financement organisées par l'ARTLSL (Compétitions, démonstrations et autres activités faisant la promotion du Taekwondo organisées par l'ARTLSL et ses membres), conformément à l'Article 9 du Règlement 2.
- À maintenir un équilibre entre le soutien financier reçu de l'ARTLSL et ma contribution aux activités de financement.
- Selon les règles établies par le conseil d'administration de l'ARTLSL, à planifier et à communiquer au conseil d'administration mes besoins en formation et en développement des athlètes en Taekwondo sous ma responsabilité afin de faciliter une saine planification budgétaire annuelle.

Réprimande, suspension ou expulsion

Tout manquement au Code de Conduite de la part d'un membre de la Fédération, sous la juridiction de l'Association Régionale de Taekwondo du Lac Saint-Louis, doit faire l'objet d'une plainte écrite soumise à son conseil d'administration.

Le conseil d'administration de l'ARTLSL a la responsabilité de procéder à l'évaluation de la plainte et d'apporter les mesures jugées nécessaires à sa résolution.

Dans le cas d'un manquement grave, le conseil d'administration doit transmettre la plainte par écrit à la Fédération Québécoise de Taekwondo, conformément à l'Article 12 du Règlement 1. Le conseil d'administration de l'ARTLSL peut alors recommander la réprimande, la suspension ou l'expulsion d'un membre ou d'un Dojang de la Fédération.

Je reconnais avoir lu et compris le contenu du code de conduite de l'Association Régionale de Taekwondo du Lac Saint-Louis ainsi que des documents qui y sont mentionnés.

Ma signature fait foi de mon engagement à le respecter et à ne pas chercher à en altérer la signification ou la portée.

Nom de l'entraîneur-chef (Directeur Technique)
du Dojang en lettres moulées

_____ Date
Signature _____

Nom du responsable du Dojang en lettres
moulées (si autre que l'entraîneur-chef)

_____ Date
Signature _____